

# Liste des objets interdits à bord du Thalys

Pour assurer la sécurité et le confort de ses voyageurs, Thalys a mis en place une liste des objets qui sont interdits à bord de ses trains.

La présente liste reprend, de manière non exhaustive, les objets interdits à bord et ce, notamment en conformité avec les législations et les instructions des forces de l'ordre/douanes applicables en l'espèce.

## **OBJETS DANGEREUX, INFLAMMABLES, CHIMIQUES OU BIOLOGIQUES :**

### ARMES A FEU

- Armes à feu même démilitarisées
- Répliques ou jouets ayant l'apparence d'une arme authentique
- Munitions (tous calibres, toutes quantités)
- Tout autre article fabriqué, adapté ou destiné à être utilisé en tant qu'arme d'assaut

### ARMES BLANCHES

- Canifs et Couteaux (même pour les cuisiniers professionnels) avec une lame de plus de 3 pouces/ 75 mm de longueur
- Rasoirs autres que jetables
- Armes blanches cérémoniales ou d'arts martiaux

### EXPLOSIFS

- Tout objet ou substance explosible, par exemple : obus (y compris souvenirs et répliques historiques), détonateurs, cartouches de fumée, grenades, mines, explosifs militaires, feux d'artifices, fusées éclairantes, articles de pyrotechnie, ...
- Répliques de bombes

### GAZ ET LIQUIDES

- Tous objets contenant des gaz, liquides ou autres substances inhibiteurs (y compris les vaporisateurs de gaz CS)
- Substances inflammables sauf en quantité minimale (essence à briquet, alcool méthylé)
- Carburant, peinture, alcool à brûler, diluant peinture, spray inflammable en quantité importante

### BAGAGES QUI PRESENTENT UN RISQUE SANITAIRE

- Objet dégageant une odeur désagréable ou risquant de se déverser dans le train
- Bagage qui présente des parasites

### AUTRES

- Outils de jardinage et bricolage (ex: tronçonneuse, sécateurs, etc...)
- Désherbant, produits chimiques, produits de droguerie inflammables en quantité importante (ex. dissolvant)
- bombes lacrymogènes

## **BAGAGES DONT LES DIMENSIONS SONT SUPERIEURES A CE QUE PRESCRIT LA POLITIQUE BAGAGE, par exemple :**

- Electroménager (TV, micro-ondes, frigo, etc.)
- Matelas
- Meubles
- Colis surdimensionné
- plantes ou végétaux

### **PRODUITS DESTINES AU COMMERCE :**

- Les produits dont la quantité et/ou le conditionnement démontrent sans équivoque que le titre de transport "voyageurs" est détourné dans un but de transport de marchandises qui aurait dû faire l'objet d'une prestation d'un opérateur spécialisé dans ce domaine.

### **AUTRES PRODUITS ou OBJETS :**

- Tout produit proscrit par les douanes ou toute autre autorité administrative compétentes sur un des quatre pays Thalys (par exemple : les stupéfiants)
- Alcool en quantité excédant la réglementation
- Tout objet dont la possession est interdite dans le pays d'embarquement ou de destination du voyageur.

### **EQUIPEMENTS SPORTIFS :**

- De hauteur supérieure à 2m
- Arbalètes, carreaux d'arbalètes, arcs, flèches et pistolets de starter
- Equipements sportifs dangereux (par exemple, fusils à harpon)

### **Sont autorisés :**

- Skis dans des housses de maximum 2m de long
- Snowboard dans des housses de maximum 2m de long
- Planche de surf de maximum 2m
- Vélo dont les 2 roues sont démontées dans une housse de dimension 135\*85\*30cm
- Instrument de musique maximum 2m de haut
- Sac de golf

### **ANIMAUX :**

Les animaux domestiques peuvent voyager gratuitement à bord du train Thalys s'ils sont transportés dans un contenant dont les dimensions ne dépassent pas max. 45 x 30 x 25 cm et s'ils pèsent moins de 6 kg.

Le Voyageur peut transporter un maximum de deux animaux qui doivent être en ordre de vaccination. Les documents en attestant doivent être présentés.

Par exception, les animaux qui pèsent plus de 6 kg peuvent voyager sans être dans un contenant à condition qu'ils soient muselés afin de ne pas importuner les autres Voyageurs. Les chiens non transportés dans un contenant ne sont admis à bord que moyennant l'achat d'un titre de transport au tarif « Chien » et s'ils voyagent sur les genoux ou sont tenus en laisse sur le plancher des voitures et muselés de manière à ne pas importuner leur entourage. A la demande d'un Voyageur, le Train Manager peut faire déplacer l'animal et son propriétaire vers une autre partie du train.

Les chiens guide accompagnant les personnes aveugles ainsi que les chiens d'assistance voyagent gratuitement.

A l'exception des chiens guide accompagnant les personnes aveugles ainsi que les chiens d'assistance, les animaux ne sont pas acceptés à bord des trains Thalys Neige et Soleil, ni sur les trains en connexion au départ ou à destination de Londres.

Les chiens dangereux, animaux sauvages et oiseaux (perruches, canaris..) ne sont pas admis à bord.

**Si le Train Manager considère qu'un bagage présente un risque de porter atteinte à la sécurité du train et/ou au confort des voyageurs, il a le droit de refuser ce bagage à bord du train ou le cas échéant de régulariser le voyageur concerné, conformément aux Conditions Générales de Transport Thalys.**